

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BIC-PROV-30-10-20120912

Date de publication : 12/09/2012

DGFIP

BIC - Provisions pour risques et charges – Provisions pour risques

Positionnement du document dans le plan :

BIC - Bénéfices industriels et commerciaux

Provisions

Titre 3 : Provisions pour risques et charges

Chapitre 1 : Provisions pour risques

1

Les provisions pour risques regroupent celles afférentes aux risques liés aux ventes, celles constituées pour faire face aux pertes sur des opérations en cours à la clôture de l'exercice ou sur des produits en stock en instance de commercialisation, aux pertes de change, au risque afférent à un engagement de caution et enfin de propre assureur.

10

Ces provisions seront examinées dans l'ordre suivant :

- provisions pour risques liés aux ventes (section 1, cf. [BOI-BIC-PROV-30-10-10](#)) ;
- provisions pour pertes afférentes à des opérations en cours à la clôture de l'exercice ou à des produits en stock en instance de commercialisation (section 2, cf. [BOI-BIC-PROV-30-10-20](#));
- provisions pour pertes de change, provisions pour risque afférent à un engagement de caution et provisions de propre assureur (section 3, cf. [BOI-BIC-PROV-30-10-30](#)).